



**Cinquante septième session de la Commission de la  
Condition de la Femme**

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CONGOLAISE**

Présentée par Madame **Catherine EMBONDZA LIPITI**

Ministre de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la  
Femme au Développement.

- New York, le 05 Mars 2013 -

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Ministres et chefs de délégation

Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Distingués (es) Délégués (es),

A l'instar des orateurs qui m'ont précédée, je voudrais vous féliciter ainsi

l'autorisation sous réserve de notre société à dominer, organiser, contrôler la

- l'adhésion du Congo à la campagne du Secrétaire Général des Nations Unies contre les violences faites aux femmes et le lancement de la Campagne « Tolérance Zéro Maintenant » sur les violences basées sur le genre dans tous les départements de la République du Congo pour une durée de deux ans ;

certaines lois, tels que le code de la famille, le code général des impôts, le code pénal et le code de procédure pénale.

l'affirmation même du principe d'égalité dans la Constitution congolaise